



Véhicule relais

Préservez votre mobilité
en toute situation

Le principe

En complément de votre prestation Assistance, en cas d'immobilisation de votre véhicule, nous vous proposons la mise à disposition d'un véhicule de remplacement partout en France.

Cette prestation comprend :

- › La réservation de votre véhicule de remplacement dans l'une des agences de location courte durée partenaire la plus proche*
- › Une prise en charge taxi afin de vous rendre jusqu'à l'agence de location courte durée.

Vos avantages

Zéro avance de frais

Simplicité

Sur simple appel à notre service Assistance, nous nous chargeons de toute la logistique, de la réservation au règlement des factures

Mobilité des collaborateurs

grâce à une couverture nationale des points de locations agréés

Budget maîtrisé

Tarifs négociés auprès de nos partenaires

*dans la mesure du possible, la réservation sera effectuée dans une agence UCAR

La prestation Véhicule relais en détail

Faits générateurs :

La panne mécanique, l'accident, le vol, l'effraction, l'incendie, la panne non immobilisante ou l'accident non immobilisant.

Nombre de jours maximal de prise en charge par la prestation véhicule relais au forfait, souscrit au contrat

Option Forfait à choisir lors de la souscription du contrat	En cas de panne mécanique et/ou accident	En cas de vol, incendie et/ou épave
Forfait 15/30 standard	15 jours	30 jours
Forfait 15/45 standard	15 jours	45 jours
Forfait 30/45 standard	30 jours	45 jours
Forfait 5/10 standard	5 jours	10 jours

Contactez votre service
Réservation de Véhicule Relais

0 821 046 400

Service 0,12 € / min
+ prix appel

UCAR, votre partenaire en Location Longue Durée

Pour en savoir plus, rendez-vous dans la rubrique Location Longue Durée aux Professionnels de notre site : www.ucar.fr